

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8334
10 janvier 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JANVIER 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants à propos de la lettre datée du 8 janvier 1968 que vous a adressée le représentant d'Israël (document S/8329) :

Les allégations que contient cette lettre sont complètement mensongères. Les faits y sont délibérément dénaturés pour déguiser l'acte d'agression flagrant auquel les autorités israéliennes se sont livrées contre la Jordanie.

Le 8 janvier 1968, à 12 h 55, heure locale, les forces israéliennes ont déclenché un tir de mitrailleuses de moyen calibre sur les positions jordaniennes situées près de Makhabut Al-Jundiah.

Par la suite, les forces israéliennes, appuyées par des chars et des canons de 106 mm, ont allongé leur tir et se sont mises à bombarder les secteurs d'Al-Jundiah, de Karameh et de Sadiyah. Afin de protéger la population civile de ces secteurs, les forces jordaniennes ont riposté en faisant feu sur les positions d'où tiraient les forces israéliennes.

A 14 h 30, les tirs ont cessé, mais cinq minutes plus tard l'artillerie israélienne a déclenché un bombardement intensif contre les secteurs suivants : Makhfur El-Qarin, Tall Alsukkar, Makhadat Alturkumaniyah et Alzamaliyah.

A 16 h 45, les Israéliens ont envoyé des avions à réaction bombarder les villages suivants dans les mêmes parages : Marhabah, Kufor Asad, Deir Abuseed et Kufor Rakib. Lesdits appareils ont également survolé le secteur d'Irbid.

A 18 h 25, les tirs ont cessé. Du fait de cette attaque massive criminellement déclenchée par les Israéliens sans la moindre provocation, un militaire et sept civils, dont une femme, ont été grièvement blessés.

Ce n'est là qu'un exemple de plus des crimes que les Israéliens commettent contre les innocentes populations civiles de la Jordanie pour tâcher de créer une situation favorable à leurs intentions et à leurs desseins expansionnistes.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Jordanie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Muhammad H. El-Farra

